



## INFO PRESSE

---

**Date :** 13/10/2022

**De la part de** service communication  
04 79 60 23 05 - communication@mairie-chambery.fr

### La Ville expérimente l'extinction de l'éclairage public à partir du 14 octobre 2022

La Ville de Chambéry a présenté le 11 octobre les axes de son plan de sobriété, qui sera renforcé au cours des prochaines semaines. Parmi les premières mesures annoncées, la principale est l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5 heures du matin, à compter de la nuit du 14 au 15 octobre, date de l'événement national du Jour de la Nuit. A l'occasion de cette présentation, les partenaires de la Ville – Parc naturel régional de la Chartreuse, Asder, fédération France Nature Environnement (FNE) de Savoie – ont témoigné de l'intérêt d'une telle décision en matière d'économie d'énergie, de réduction de la pollution lumineuse et de préservation de la biodiversité.

La Ville de Chambéry va expérimenter l'extinction de l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin, à partir de la nuit du vendredi 14 au samedi 15 octobre 2022. L'extinction sera appliquée sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception du secteur Curial qui concentre de nombreuses activités nocturnes (théâtre, terrasses, bars de nuit...).

Cette mesure intervient dans un contexte de crise climatique et énergétique qui conduit le Gouvernement à demander aux collectivités d'accélérer et de renforcer les mesures d'économies d'énergie. Des efforts importants vont être demandés aux Français cet hiver et les pouvoirs publics se doivent d'être exemplaires. L'extinction de l'éclairage public à Chambéry s'inscrit également le cadre de la politique de transition écologique engagée par la Ville, avec plusieurs objectifs : sobriété énergétique, préservation de la biodiversité, amélioration du cadre de vie.

Le lancement de cette expérimentation a été fixé à la nuit du 14 au 15 octobre, **au moment de l'événement national du Jour de la Nuit** visant à sensibiliser le grand public à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. Dans ce cadre, plusieurs centaines de communes de toute taille vont éteindre leur éclairage public. Chambéry participe à ce mouvement d'ensemble et fait également le choix d'une action dans la durée.

## Une expérimentation pour permettre les retours du terrain et prendre en compte les avis des habitants

La Ville envisage cette extinction sous forme d'expérimentation et se laisse donc la possibilité de faire évoluer le dispositif en fonction des retours du terrain. Elle évaluera de manière très régulière les impacts de l'extinction et sera à l'écoute des retours des professionnels et des riverains sur l'impact concret de cette mesure. Il s'agit d'objectiver les remontées et d'adapter, le cas échéant, l'extinction aux réalités du terrain.

L'ensemble des services municipaux et des partenaires concernés (Grand Chambéry, Synchro bus, Mobilier urbain, police...) ont été associés en amont pour mettre en place cette mesure. Cette mesure n'affecte pas le bon fonctionnement du centre de supervision urbain qui dispose déjà d'outils de vidéoprotection adaptés à l'extinction de l'éclairage.

Après une première semaine d'expérimentation, un espace en ligne sera ouvert sur notre plateforme participative « *participons.chambery.fr* » afin de recueillir les observations et remarques des habitants et acteurs du territoire.

## Un impact réel et direct sur les économies d'énergie et les dépenses de la Ville

Cette mesure d'extinction de l'éclairage public a un impact réel sur les économies d'énergie de la Ville et ses finances. L'éclairage public représente en effet 40% de la consommation d'électricité de la Ville. **Notre expérimentation de l'extinction en cœur de nuit permettra par ailleurs de réaliser une économie de 40% des kwh consommés pour l'éclairage public, soit aux alentours de 16% de la consommation totale en électricité de la collectivité.**

Cette réduction de la consommation sera évidemment synonyme de réduction de la facture d'électricité, pour amortir l'impact budgétaire des très fortes augmentations des prix de l'énergie. Celle-ci sera d'autant plus importante que les prix au kwh augmenteront. A titre indicatif, l'augmentation d'un 1 centime de kwh équivaut actuellement à 35 000€ supplémentaires de dépenses pour la Ville.

### et aussi

#### Le renouvellement des luminaires se poursuit

386 luminaires ont été changés en 2021 pour économiser environ 60 % d'énergie et d'autres le seront bientôt avec une fréquence annuelle d'environ 400 points lumineux.

En 10 ans, le remplacement de 4 200 points lumineux sur 10 100 par des luminaires à LED a permis d'économiser 60 % d'énergie. La puissance de l'éclairage a été réduite de 50 % dans certains secteurs de 22h à 5h du matin.

## Une mesure positive pour la santé, la protection du vivant et le cadre de vie

Cette expérimentation va permettre un meilleur cadre de vie en cœur de nuit, pour éliminer des nuisances visuelles pour les riverains et améliorer le confort nocturne des habitants. Ces nuisances peuvent dérégler le rythme circadien de l'être humain et occasionner des pathologies telles que cancers, stress, obésité, dépression... L'éclairage nocturne est donc un réel enjeu de santé publique.

La pollution lumineuse entrave également la vie nocturne des autres êtres vivants. Beaucoup d'insectes et d'oiseaux sont par exemple attirés par la lumière, et l'éclairage de nuit empêche leurs déplacements. Des études documentent également

la capacité de pollinisation des végétaux en raison de l'éclairage nocturne qui affecte les insectes pollinisateurs. **L'extinction est donc une action forte en faveur de la préservation de la biodiversité en ville.** Enfin, l'extinction permettra également aux chambériens de redécouvrir le ciel étoilé.

## Un programme d'animations et de visites autour de la vie nocturne

Pour sensibiliser le public à cette démarche d'extinction nocturne et montrer les bienfaits à en attendre, la Ville a souhaité proposer, en lien avec ses partenaires, une programmation autour de la préservation de la biodiversité et de l'observation du ciel. Nos partenaires associatifs, tels que France Nature Environnement Savoie et l'association Astronomie sur les Monts, proposeront sur le mois de novembre une programmation autour de la mise en valeur des bénéfices de l'extinction en cœur de nuit :

- **Les « rendez-vous sous lampadaires »** : balade nocturne sous les lampadaires de la ville de Chambéry, équipé d'un appareil de décomposition de la lumière, pour comprendre pourquoi et comment l'éclairage excessif nuit aux animaux, aux végétaux mais aussi à l'Homme.
- **Les balades « imaginons la nuit »** : découverte de la vie nocturne à travers une approche ludique, imaginaire et artistique : recherches, observation, création de land-art, conte, théâtre d'ombre, point d'écoute, etc.
- **Les balades sous les étoiles** : observation du ciel, de ses étoiles et objet célestes, rendus visibles à nouveau grâce à la diminution drastique de la pollution lumineuse. A l'aide des équipements d'observation astronomique.

Le programme sera présenté prochainement sur [chambery.fr](http://chambery.fr)

### Transition écologique

#### Des actions de fond engagées depuis le début du mandat

La Ville est d'ores et déjà engagée dans de nombreuses actions depuis le début du mandat en faveur de la transition écologique : investissement pour augmenter la part des énergies renouvelables à hauteur de 80% dans le chauffage urbain, grand plan de rénovation thermique des bâtiments communaux, rénovation thermique des logements sociaux, désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école et de nombreux sites, atlas de la biodiversité, trames vertes et bleues, ...

Ces politiques nécessitent des changements en profondeur sur la durée, avec des compétences adaptées (recrutement d'un ingénieur spécialisé sur les énergies, des assistants à maîtrise d'ouvrage experts indispensables pour la rénovation des bâtiments), une évaluation et des référentiels exigeants, comme le label Climat-Air-Energie (ex. Cit'Ergie) ou la cotation verte du budget.